



CONSEIL GENERAL, 1545 CHEVROUX

Procès-verbal de la séance du lundi 10 octobre 2022

tenue au bâtiment communal de Chevroux

À 20h00, **Véronique Gut-Lacôte**, Présidente du Conseil, ouvre la séance. 41 membres sont présents, 17 membres sont excusés, 5 membres sont absents (63 membres au total).

La Présidente, au nom du bureau du Conseil, souhaite la bienvenue à chacune et chacun. Elle remercie les membres de la Municipalité et le boursier communal Monsieur Michael Rotzetter pour leur présence.

Elle demande à ce que le membre qui prendra la parole veuille bien annoncer clairement son nom et prénom. Elle rappelle également que la séance sera à nouveau enregistrée et effacée après approbation du procès-verbal.

Déroulement de la séance :

- Appel nominal
- Ouverture de la séance

Elle passe la parole à la secrétaire pour procéder à l'appel nominatif des membres. À ce jour, le nombre de membres du Conseil Général est de 63. Avec la présence de 41 membres présents, le quorum est atteint et la séance peut valablement délibérer.

Il est passé à l'ordre du jour. La Présidente demande si quelqu'un souhaite en modifier l'ordre. Comme ce n'est pas le cas, il est adopté séance tenante.

Ordre du jour

1. Démissions / admissions et assermentations.
2. Nomination de membres aux commissions et délégué.
3. Procès-verbal de la séance du lundi 20 juin 2022.
4. Communications du bureau du Conseil général.
5. Préavis municipal no 02/2022 – Prolongation de la zone réservée selon article 46, al. 1 LATC.
6. Préavis municipal no 03 / 2022 – Arrêté d'imposition – Année 2023.
7. Communications de la Municipalité.
8. Propositions individuelles et divers.

Point 1 : Démissions / admissions et assermentations

Par sa lettre du 17 août 2022, **Madame Hélène Fritz-Heinrich** a émis le souhait d'intégrer le Conseil général. **Madame Véronique Gut-Lacôte** lui souhaite la bienvenue et procède à son assermentation. Elle lui remet un exemplaire du règlement communal et les documents utiles à cette séance sous les applaudissements des membres du Conseil.

Point 2 : Nomination de membres aux commissions et délégué

Le Conseil général a besoin de membres pour compléter certaines commissions et pouvoir fonctionner. Un message contenant le nom des postes à repourvoir était joint à la convocation afin de permettre à chacun de se préparer. **La Présidente** demande aux membres du Conseil général de bien vouloir s'annoncer spontanément ou proposer quelqu'un.

La commission de recours est composée de trois membres permanents. Il s'agit de **Madame Anne-Françoise Wolf** et de **Messieurs Raymond Cuany** et **Sylvain Thévoz**. Nous avons besoin, au cas où un membre devrait se récuser en raison d'intérêt personnel ou matériel, d'un suppléant ou d'une suppléante. **Madame Viviane Giani** est proposée en attendant son accord.

3 membres sont recherchés pour une commission ad hoc de l'ASIPE en vue d'une révision statutaire : **Mesdames Germaine Bonny** et **Evelyne Wolf Bonny** sont candidates. **Madame Victoria Cantin** propose sa candidature. Ces trois personnes sont nommées et remerciées de leur investissement.

L'association de commune du SDIS Broye-Vully nous a informée par écrit de la nécessité de nommer un délégué et un suppléant de notre commune. Ceux-ci pourraient être des personnes qui sont actuellement dans cette commission. **Messieurs Jean-Luc Bonny** et **Michaël Guggi** acceptent. Ils sont nommés sous les applaudissements.

La commission ad hoc de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux - zone Payerne (EPARSE) est encore constituée car les travaux de raccordements ne sont pas encore effectués. Cette commission doit être constituée de trois membres. Actuellement, sont membres **Messieurs Sylvain Thévoz** et **Daniel Quintairos**. **Monsieur Jean-Luc Bonny** se porte candidat. Il est nommé avec les remerciements des membres du Conseil général.

Madame Véronique Gut-Lacôte donne ensuite la parole à **Madame Nicole Ongari** qui lit sa lettre de démission en tant que secrétaire du Conseil Général pour le 31 décembre 2022. **La Présidente** rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'être membre du Conseil général pour reprendre ce poste. Elle demande s'il y a des intéressés (es). Sans candidature annoncée lors de la séance du 10 décembre 2022, elle entreprendra des recherches élargies.

Point 3 : Procès-verbal de la séance du lundi 20 juin 2022

Des erreurs de noms se sont glissées parmi les personnes intervenues ; il s'agit page 4, 3^{ème} paragraphe : de **Monsieur Christian Bonny** et non de Monsieur Christian Cuany puis dernier paragraphe page 5 cela concerne **Monsieur Christophe Bonny** et non Monsieur Christian Bonny. D'autre part, une étude à hauteur de CHF 6'000.00 est en cours pour revoir l'aménagement de l'entrée du parking du port en vue du changement d'installation nous informe **Le Syndic**. **Monsieur Michaël Guggi** relève que le son prénom est toujours écrit faux. La secrétaire s'excuse une nouvelle fois. Personne ne demande la relecture. Avec les corrections susmentionnées, il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Point 4 : Communications du bureau du Conseil Général

Communication no 1 : Votations fédérales et cantonale du 25 septembre 2022

Les résultats de ces votations relèvent l'excellente participation des habitants de notre Commune. **La Présidente** remercie les membres du bureau pour leur disponibilité et leur efficacité.

Communication no 2 : Séance du Conseil Général 2022

Madame Véronique Gut-Lacôte a procédé à un sondage sur la présence des membres du Conseil depuis l'entrée dans la nouvelle législation. Il en ressort que sur 62 membres inscrits, 58,9% sont présents, 25,9% sont excusés et 15,2% sont absents. 16,1% des Conseillés (excusés ou non) ne sont jamais venus.

La Présidente rappelle la date de la dernière séance prévue en 2022 :

- Lundi 12 décembre 2022 à 20h00. Les dates pour l'année prochaine seront transmises lors de cette dernière séance.

Point 5 : Préavis municipal no 02/2022 – Prolongation de la zone réservée selon art. 46, al 1 LATC

Madame Véronique Gut-Lacôte donne lecture du préavis municipal no 02/2022 puis passe la parole à **Monsieur Jean-Marc Pillonel** rapporteur de la commission qui a traité ce sujet. Elle demande ensuite s'il y a des questions.

Monsieur Sylvain Thévoz demande si ce règlement touche également les bâtiments existants, **Monsieur Jonathan Rey** répond que les restrictions seront les mêmes que celles en vigueur actuellement, Pas de changement d'affectation non plus. Le PACOM sera adopté avant le délai demandé. Il propose également aux intéressés de se rendre sur Internet pour voir le règlement des zones réservées.

Madame Anne-Françoise Wolf demande si on pourrait attendre l'adoption du PACOM avant de décider de cette prolongation. **Monsieur Rey** lui répond que la décision de ce soir fige les nouvelles constructions et évite des soucis à la Commune, mais ce préavis peut être refusé. Le PACOM devrait être soumis à l'automne prochain pour être adopté. **Monsieur Sylvain Thévoz** évoque la limitation du nombre d'habitant. **Monsieur Jonathan Rey** lui répond qu'il s'agit d'un calcul du Canton prenant en compte le nombre d'habitants d'avant et de maintenant. Chevroux n'a pas de marge de manœuvre entre les éventuels terrains à bâtir et le nombre d'habitants. **Monsieur Jean-Daniel Mayor** se demande si 3 ans suffiront pour régler les oppositions. **Monsieur Rey** répond qu'on peut peut-être gagner 1 année et que le plan peut être adopté même s'il y a des oppositions. Elles ne devraient pas bloquer le plan PACOM.

Sans autres questions, il est passé au vote : le préavis municipal no 02/2022 est accepté à l'unanimité.

Point 6 : Préavis municipal no 03/2022 – Arrêté d'imposition – Année 2023

Madame Véronique Gut-Lacôte donne lecture du préavis municipal no 03/2022. Elle passe la parole à **Monsieur Olivier Duruz**, rapporteur de la commission de gestion, qui lit son rapport.

Aucune remarque ou question n'étant formulée, il est passé au vote : le préavis municipal no 03/2022, est accepté à l'unanimité.

Point 7 : Communications de la Municipalité

Monsieur Charles-Edouard Bonny remercie le Conseil Général d'avoir accepté les 2 préavis qui lui ont été soumis. Il a le plaisir d'annoncer que la pompe du port fonctionne depuis le 7 septembre dernier. Malheureusement, des coûts supplémentaires ont été engendrés par 1 désensablement et 2 faucardages non prévus.

Pour ce qui concerne les frais de travaux de construction/rénovation du port, cela avance peu, mais cela avance ; une prochaine séance va avoir lieu tout prochainement.

Monsieur Charles-Edouard Bonny apporte des informations concernant les causes et les risques de pénuries d'électricité de cet hiver.

La parole est passée à **Monsieur Jonathan Rey**. Un complément au budget PACOM sera demandé lors d'un prochain préavis, entre CHF 10'000.00/15'000.00, dû au retard pris par le Canton.

Monsieur Christian Bonny informe le Conseil Général que la conduite depuis le terrain de foot est en fonction et qu'on a de l'eau dans la fontaine. Les travaux sont terminés.

Madame Martine Roux fait remarquer les plaquettes vertes posées sur les bancs, plaquettes en hommage et en lien avec la campagne intercantonale des Proches Aidants qui a lieu chaque année le 31 octobre. Elle rappelle la pose du banc installé le long du mur de l'Eglise complété d'un aménagement magnifique.

Il y a eu des changements au sein de la commission de Culture et Loisirs. **Monsieur Thomas Cuany** a demandé à être relevé et c'est **Madame Hélène Fritz** nouvellement assermentée qui le remplace. Elle est, par la même occasion, le 2^e membre de la commission issue du Conseil avec **Monsieur Jean-Mac Pillonel**.

Elle rappelle les projets en cours, qui ont fait l'objet d'un tout-ménage, et qui font l'objet d'inscriptions diverses, à savoir les fenêtres de l'Avent (déjà 8 confirmées) et la commande de sapin.

Ecoles : l'intégration ASIPE-ASIEGE est en cours. C'est-à-dire l'association scolaire de l'ASIPE, communes de Valbroye, Villarzel et Henniez avec Payerne et environ, soit Payerne, Corcelles, Grandcour, Chevroux et Trey. Le processus d'intégration sera le même que pour le SDIS, à savoir que si une seule commune refuse les statuts présentés, il faudra les reprendre. C'est dire si le travail de préparation est important pour le Copil et pour le CoDir de l'ASIPE. Cela permettra de définir cette collaboration à 9 en tenant compte des petites et grandes communes. Pour le moment, les enjeux n'impliquent pas de tension selon la taille des communes mais il sera important de veiller à ce que les intérêts de tous soient bien défendus. Bientôt les nouveaux statuts seront soumis au 9 communes concernées qui devront se positionner et définir les nouvelles stratégies et surtout les conditions d'intégration et de répartition futures pour cette nouvelle association intercommunale. Messieurs Pierre-Alain Lunardi, directeur de l'ASIPE et Nicolas Schmid, municipal de Payerne et président du CoDir, seront présents au Conseil Général de décembre pour présenter tout le dossier.

Bibliothèque intercommunale de Grandcour : un nouveau comité a repris la bibliothèque La Passade de Grandcour. Formé d'anciens bénévoles, il est très motivé et plein de belles idées d'animation pour promouvoir, entre-autre, la lecture auprès des jeunes. La disposition des locaux permet de présenter des zones à thèmes bien définies et bien aménagées.

La parole est ensuite prise par **Monsieur Christophe Bonny** : étude place du port (skater). Comme déjà informé, une étude sur la future affectation de la place de skater a débuté le 15 juin 2022 par une séance d'information aux habitants du village (12 personnes). Durant l'été, le

bureau d'architectes a accompagné la Municipalité pour récolter des idées supplémentaires auprès des passants. Au mois d'août, un tout-ménage a été adressé aux habitants, propriétaires de résidences secondaires inclus ainsi qu'à tous les plaisanciers et sociétés locales pour les inciter à participer à l'atelier de travail tenu le matin du 3 septembre sur la place. 14 personnes étaient présentes et ont pris part aux travaux de groupe qui ont débouché sur une idée globale de ce que pourrait être cette zone. La Municipalité, en collaboration avec le bureau d'architectes, va prochainement étudier les pistes proposées, qui engloberont également la zone « déchetterie » et reviendra devant le Conseil Général avec une proposition.

Installation du parking : en septembre 2021, la société Digitalparking a informé la Municipalité qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, tout l'équipement de péage sera en fin de vie et ne pourra plus être réparé. La Municipalité a donc approché le prestataire actuel pour connaître le coût d'un nouveau système, ne voulant plus subir tous les problèmes survenus en 2022. La Municipalité souhaite intégrer dans sa réflexion d'autres pistes technologiques telles que tickets code-barres ou une infrastructure sans barrière. Un préavis à ce sujet sera présenté dans les meilleurs délais.

Parking des Crosses : durant la dernière saison estivale, ce parking a été considérablement occupé par des estivants soucieux d'éviter le paiement du grand parking. Cette situation est dangereuse et a fait l'objet d'intervention de la police cantonale. Elle présente aussi un manque à gagner pour la Commune. La Municipalité mène actuellement une réflexion pour limiter la circulation sur cette place et vous tiendra informé des mesures qui seront prises.

Point 8 : Propositions individuelles et divers

Monsieur Eric Bonny-Hurni demande quand pourra-t-on enfin faire confiance au fonctionnement des bennes à ordures ?

Monsieur Marcel Gut-Lacôte propose de contrôler plus souvent le parking des Crosses et mettre des amendes pour éviter le parking sauvage puisqu'il s'agit d'une zone bleue.

Madame Victoria Cantin demande à ce que les véhicules stationnés sur la route en-dessous du stand de tir le long du camping et donnant accès aux chalets soient contrôlés, voire amendés. En effet, ils gênent l'accès aux ambulances et pompiers en cas d'intervention. Le Municipal en charge en prend note.

Madame Michèle Duruz demande s'il ne serait pas possible de réglementer la circulation sur les chemins vicinaux afin d'éviter les conducteurs peu respectueux. **La Présidente** émet des doutes sur la pose de panneaux mais la Municipalité prend note de la demande.

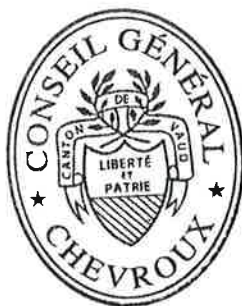
Monsieur Michaël Guggi demande si la Municipalité a réfléchi aux économies d'énergie. **Le Syndic** confirme qu'effectivement, la Municipalité réfléchit aux diverses possibilités d'économie d'énergie et elles seront proposées lors du prochain Conseil Général.

Sans autre intervention, **La Présidente** clôt la séance à 21h20. Elle invite les membres du Conseil à partager un verre au Café du Port.

La Présidente :



Véronique Gut-Lacôte



La Secrétaire :



Nicole Ongari